

Dépôt :

Dan Biancalana (LSAP)

Luxembourg, le 6 juillet 2026

Pl 8426



### Motion


La Chambre des Député-e-s,


#### **Considérant**

- Que le présent projet de loi (n°8426) introduit un renforcement du dispositif du Platzverweis ;
- Qu'un un État fort, démocratique et social ne peut pas se fonder uniquement sur des mesures répressives, mais doit également, et surtout, miser sur des mesures sociales et préventives ;
- Que, dans cet esprit, lors de l'introduction en mai 2023 du premier dispositif du Platzverweis dans le cadre du projet de loi n° 7909, des mesures sociales et préventives avaient également été prévues ;
- Que le PAN Drogendäsch 2.0 s'inscrit dans la même logique, en prévoyant lui aussi une approche qui ne se limite pas aux mesures répressives, mais comprend également des mesures préventives, sociales et sanitaires ;
- Que le PAN Drogendäsch 2.0 comporte ainsi, à côté des mesures relevant de la sécurité et de la Police, également des mesures dans les domaines de la santé, de l'accompagnement social et de l'accueil ;

#### **Invite le Gouvernement à**

- Dresser un état des lieux devant la Chambre des Députés concernant l'état d'avancement des travaux relatifs à l'ensemble des mesures prévues dans le cadre du PAN Drogendäsch 2.0, ainsi que des mesures sociales, préventives et d'accompagnement développées dans le contexte du projet de loi n° 7909 relatif au Platzverweis.

  
Dan Biancalana

  
Marius Schovic

  
Marc Bom